

## INSTAURER UN CLIMAT SCOLAIRE SEREIN

### Application Faits Établissement

**2 objectifs :** Moderniser les remontées de faits graves et de violences en milieu scolaire et mieux accompagner les unités d'enseignement.

#### MODERNISER

##### UNE SÉCURISATION DES REMONTÉES DE FAITS

- ➔ Une application nationale sécurisée.
- ➔ Un accès à l'application par le portail ARENA ou une clé OTP.

##### UNE SIMPLIFICATION DES REMONTÉES DE FAITS

- ➔ Des remontées dématérialisées.
- ➔ Des remontées anonymes vers le département et l'académie.
- ➔ Des remontées selon plusieurs niveaux de gravité.

##### UNE RÉDUCTION DES TEMPS DE TRANSMISSION VERS LE DÉPARTEMENT ET L'ACADÉMIE

- ➔ Une saisie rapide et unique pour une information simultanée aux autorités académiques (IA-DASEN, services de la DSDEN, cabinet du recteur, conseiller sécurité...).
- Cette saisie remplace les autres formes de remontées.

***L'enregistrement et les transmissions des faits, leur traitement se déroulent selon des procédures approuvées par la Cnil.***

##### UNE PROTECTION DES DONNÉES

- ➔ Des données qui peuvent être suivies.
- ➔ Des données qui peuvent être modifiées à tout moment.
- ➔ Des données qui peuvent être supprimées.

##### UNE CONSERVATION DES FAITS UNIQUEMENT EN ÉCOLE, CIRCONSCRIPTION & EN ÉTABLISSEMENT

- ➔ L'unité d'enseignement (école, circonscription ou établissement du second degré) conserve les faits sur une durée de 5 ans (suivi sur une scolarité).
- ➔ Le département et l'académie disposent d'une visibilité de 1 an.
- ➔ Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dispose (pour les faits uniquement avec un impact national) d'une visibilité de 30 jours.

##### UN CLASSEMENT DES ÉCOLES, CIRCONSCRIPTION & DES ÉTABLISSEMENTS RENDU IMPOSSIBLE

- ➔ Seule l'unité d'enseignement dispose de son tableau de synthèse
- ➔ Le département et l'académie ne disposent pas d'un tableau de synthèse par unité d'enseignement

***L'application Faits Établissement rend impossible le classement des unités d'enseignement.***

#### ACCOMPAGNER

##### UN ACCOMPAGNEMENT SUR LE COURT TERME

- ➔ Au moment de la transmission d'un fait un directeur d'école, un IEN de circonscription ou un chef d'établissement peut demander à être contacté.
- ➔ Le laps de temps entre la commission du fait et sa remontée est réduit.
- ➔ Les réponses sont adaptées à la situation (mobilisation des services académiques, intervention rapide de l'équipe mobile de sécurité, mise en place d'une cellule d'écoute...).

##### UNE MÉMOIRE DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

- ➔ L'application permet à l'unité d'enseignement :
  - de suivre les faits sur une durée de 5 ans ;
  - d'être attentif aux signaux faibles ;
  - d'engager une réflexion collective.

##### UN TRAITEMENT GLOBAL

- ➔ La conservation des faits sur une durée de 5 ans et le tableau de synthèse contribuent à mieux définir :
  - le plan de prévention des violences ;
  - les protocoles de gestion de crise ;
  - le diagnostic de sécurité.

##### UNE ACTION DE LONG TERME

- ➔ L'application permet au département et à l'académie, au groupe dédié au climat scolaire :
  - de mieux accompagner le traitement global des violences en milieu scolaire.
- ➔ Elle permet d'analyser les faits.
- ➔ Elle permet de proposer des actions adaptées aux évolutions des faits.

***L'application Faits Établissement constitue un outil de pilotage au niveau des unités d'enseignement, des départements et de l'académie. Elle contribue à l'instauration d'un climat scolaire serein.***